

## COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année 2023

Rapport annuel sur la Qualité du Service  
Public – Adduction d'Eau Potable

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice **2023**  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## SOMMAIRE

1.1	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2	Mode de gestion du service .....	4
1.3	Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation.....	4
1.4	Le patrimoine du service .....	5
1.5	Estimation de la population desservie.....	6
1.6	Nombre d’abonnés .....	6
1.7	Eaux brutes .....	7
1.7.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.7.2	Achats eaux brutes.....	7
1.8	Eaux traitées .....	7
1.8.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable pour l’exercice en cours	7
1.8.2	Production .....	8
1.8.3	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	8
1.9	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2.1	Modalités de tarification .....	11
2.1.1)	Facture d’eau type.....	11
2.2)	Recettes.....	12
3.1)	Qualité de l’eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3)	Indicateurs de performance du réseau .....	15
3.3.1)	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
3.3.2)	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2) .....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	19
3.6.	Interventions du délégataire .....	19
4.1)	Montants financiers .....	21
4.2)	État de la dette du service.....	21
4.3)	Amortissements .....	21
4.4)	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	21
4.5)	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5.1)	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	24
5.2)	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24

# **1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

### **1.1 Présentation du territoire desservi**

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient à la Commune de Jonquières Saint Vincent, le service est donc géré au niveau communal.

Le service est composé d'un secteur de production/distribution (UDI)

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Elle organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

### **1.2 Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société VEOLIA depuis le 01/07/2016 pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 30/06/2028. La délégation est un affermage.

Passation d'un avenant n°1 en date du 01/01/2020 afin de modifier l'engagement sur l'efficacité énergétique.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité.

### **1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation**

La répartition des tâches est la suivante :		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Branchement	Renouvellement des branchements isolés	X	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		X
	Recherche et élimination des fuites	X	
	Renouvellement des compteurs	X	
	Entretien et vérification des compteurs	X	
Canalisations et accessoires	Purge des réseaux	X	
	Recherche et élimination des fuites	X	
	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	X	
	Poteaux incendies	X	
	Renouvellement canalisation < 6ml	X	
	Renouvellement canalisation >> 6ml		X
Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	X	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	X	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	X	

De façon générale, le délégataire assure :

- ❖ La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, château d'eau),
- ❖ Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

#### **1.4 Le patrimoine du service**

Fonction	Type d'ouvrage
Production	<b>Une unité de production : Pompage Saint Vincent :</b> Capacité des deux forages : 60 m <sup>3</sup> /h Nappe : Vistrenque
Stockage	2 bâches au sol de 500 m <sup>3</sup> soit une capacité globale de stockage de 1000 m <sup>3</sup>
Distribution	23,555 Km de canalisations 1 station de surpression de 120 m <sup>3</sup> /h
Abonnés	1 557 abonnés
Branchements	1 501 branchements

### **1.5 Estimation de la population desservie**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **4 022 habitants** en 2023 (estimation à partir du ratio habitant /abonné de 2020 –année recensement).

Désignation	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Nombre de clients desservis	1 477	1 501	1 539	1 557	1,17 %
Population estimée en habitants	3 811	3 873	3 971	4 017	

\*Recensement 2020 de 3 811 habitants

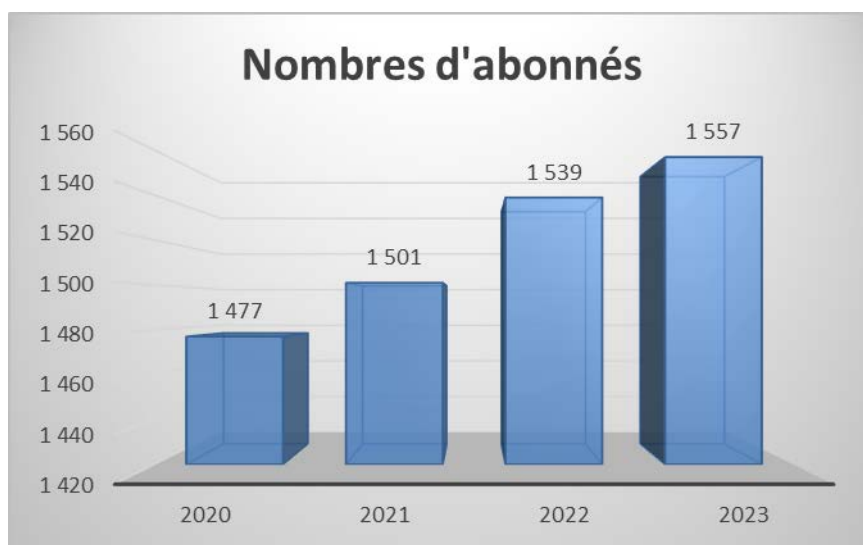
### **1.6 Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 557 abonnés** au 31/12/2023.

La variation des abonnés est la suivante :

Nombre d'abonnés				
2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
1 477	1 501	1 539	1 557	1,2%



## 1.7 Eaux brutes

### 1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **207 396 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé en m3				Variation N/N-1
			2020	2021	2022	2023	
Forage de Saint Vincent	Forages	60 m3/h	250 824	241 828	239 869	207 396	-13,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

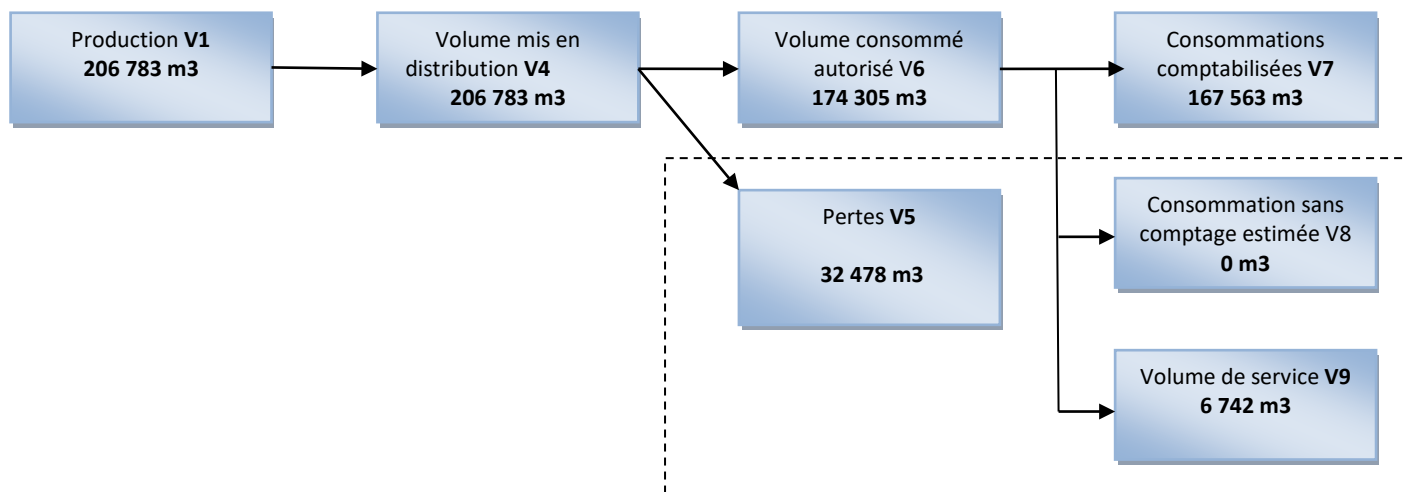
### 1.7.2 Achats eaux brutes

Sans Objet.

## 1.8 Eaux traitées

### 1.8.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

Les valeurs données par VEOLIA ci-dessous sont extrapolées à 365 j.



#### Définitions

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution (V1 + V2 – V3)

V5 ou pertes (V6 – V4)

V6 ou volume consommé autorisé (V7 + V8 + V9)

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau,)

### 1.8.2 Production

Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Forages Saint Vincent	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total est égal au volume prélevé (pas de perte au niveau de la reprise).

Ressource et implantation	Volume produit sur l'exercice en m3				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Total du volume produit (V1)	250 824	241 828	239 256	206 783	-13,6%

#### Évolution de la production sur 4 ans

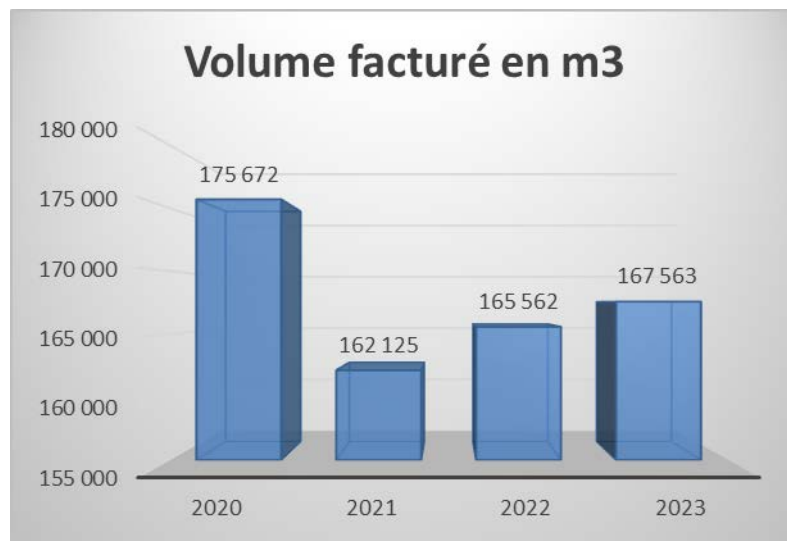


En 2023, la production a encore diminué du fait de la forte amélioration du rendement ( pertes divisées par deux ).

### 1.8.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volume vendu durant l'exercice en m3				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Total vendu aux abonnés (V7)	175 672	162 125	165 562	167 563	1,21%



Évolution du volume facturé sur 4 ans

On note une légère augmentation des consommations comme en 2022.

**1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **23 555** mètres au 31/12/2023.

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

## 2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

### 2.1.1) Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Part Délégataire Eau Potable	2023	2024	Ecart	
Part fixe	44,15 €	47,75 €	8,2%	
Part variable	0,8703 €	0,9414 €	8,2%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>148,59 €</b>	<b>160,72 €</b>	<b>8,2%</b>	
Coût au m3	1,2382 €	1,3393 €		
<b>Part Collectivité Eau Potable</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart</b>	
Part fixe	16,00 €	16,00 €	0,0%	
Part variable	0,5500 €	0,5500 €	0,0%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>82,00 €</b>	<b>82,00 €</b>	<b>0,0%</b>	
Coût au m3	0,6833 €	0,6833 €		
<b>Part Taxes et redevances</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart</b>	
Préservation des ressources en eau	0,1000 €	0,1000 €	0,0%	
lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2900 €	3,6%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>45,60 €</b>	<b>46,80 €</b>	<b>2,6%</b>	
Coût au m3	0,3800 €	0,3900 €		
<b>Total facture 120 m3</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart</b>	<b>Proportion</b>
Part fixe	60,15 €	63,75 €	6,0%	22%
Part variable	216,04 €	225,77 €	4,5%	78%
<b>Total HT</b>	<b>276,19 €</b>	<b>289,52 €</b>	<b>4,8%</b>	
Coût au m3	2,3016 €	2,4127 €		
TVA 5,5 %	15,19 €	15,92 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>291,38 €</b>	<b>305,44 €</b>		
Coût au m3	2,4281 €	2,5453 €		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

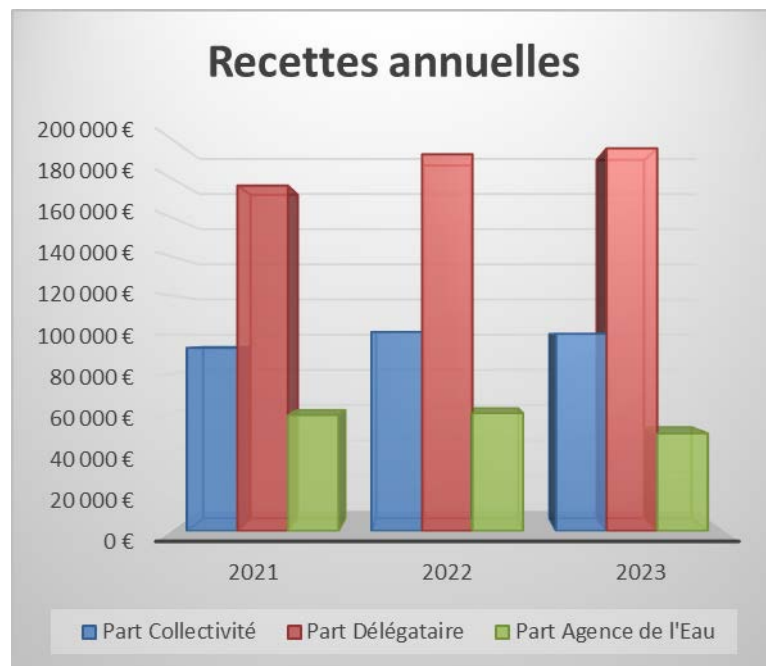
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 167 563 m<sup>3</sup>, (165 562 m<sup>3</sup>/an en 2022).

**Le tarif part délégataire connaît encore une forte évolution (+ 8,2 %) en 2024 par rapport à 2023 du fait de l'inflation élevée liée à la hausse très importante de certains indices (FSD2).**

**2.2) Recettes**

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Part Collectivité	93 295 €	101 405 €	100 473 €	-0,92%
Part Délégitaire	175 929 €	191 862 €	194 907 €	1,59%
Part Agence de l'Eau	59 094 €	60 049 €	49 731 €	-17,18%



### **3. Indicateurs de Performance**

### 3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes en 2022	Nombre de prélèvements réalisés en 2023	Nombre de prélèvements non conformes en 2023
Microbiologie	14	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %

### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : elle s'élève à **83** en 2023 soit le même niveau qu'en 2022.

			Nombre maximum de points	Points obtenus
Partie A	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Partie B	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	13
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	28
Partie C	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	0
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
Total des points obtenus partie C			75	40
<b>TOTAL POINTS</b>			<b>120</b>	<b>83</b>

### 3.3) Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

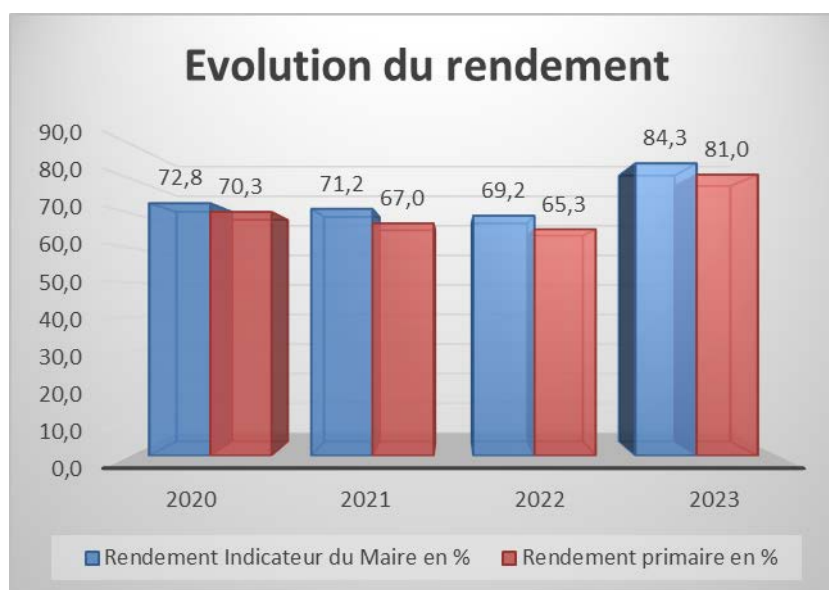
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau en % Indicateur du Maire	72,8	71,2	69,2	84,3
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70,3	67,0	65,3	81,0



Le rendement général du réseau s'est fortement amélioré du fait d'une fuite importante décelée et réparée. Le volume de pertes est la moitié de celui de 2022.

### 3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

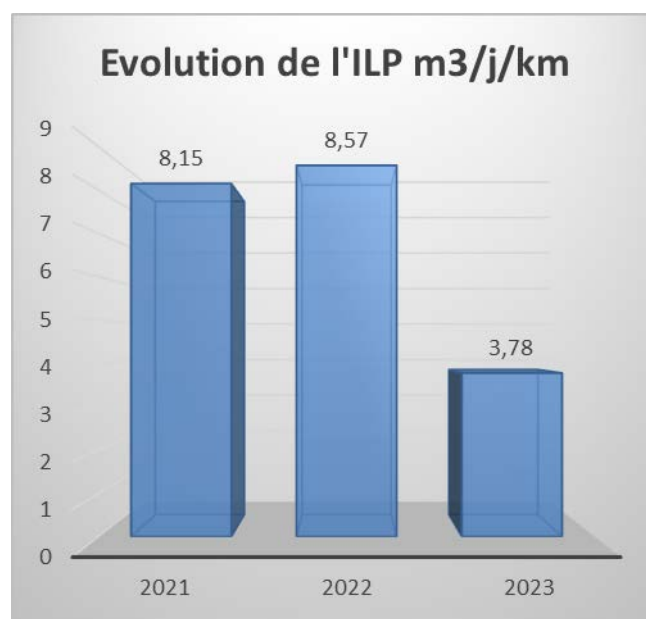
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,56 m3/j/km**, (9,45 m3/j/km en 2022).



### 3.3.3) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$



Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **3,58 m<sup>3</sup>/j/km** (8,57 m<sup>3</sup>/j/km en 2022), soit **presque bon**. Il reste acceptable.

Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en urbain :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
<b>Bon</b>	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
<b>Médiocre</b>	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
<b>Mauvais</b>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

### 3.3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux renouvelé en Km	0,317	0	0	0	0,064
Taux moyen de renouvellement en %	1,4	1,38	1,03	0,61	0,32

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,32 %** (0,61 % en 2022). Ce taux est en baisse, ce qui ne va pas dans le bon sens, puisque l'on sait que la durée de vie des canalisations se situe en moyenne autour de 50 ans.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est le même qu'en 2022, à savoir de **100 %**.

### 3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en € au 1 <sup>er</sup> janvier	145 662,24 €	134.806,14€
Epargne brute annuelle en €	70 646,48 €	84.504,33€
Durée d'extinction de la dette en années	2,06 ans	1,60 ans

### 3.6. Interventions du délégataire

	2021	2022	2023	Variation
Fuites réseaux	8	2	4	100%
Fuites branchement	6	3	3	0%
Linéaire recherche fuites (ml)	9 605	11 327	7 787	-31%
Compteurs renouvelés	145	71	106	49%
Branchements renouvelés	1	1	1	0%

## **4. Financements des investissements**

**4.1) Montants financiers**

	2022	2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	19 247,24 €	15 755,37 €
Montant des subventions en € durant l'exercice en capital en €	/	/

**4.2) État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	134 806,14 €	123.401,47€
Montant de l'annuité en €	17 881,08 €	17.881,08€
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	10 856,07 €	11.980,82€
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	7 025,01 €	5.900,16€

**4.3) Amortissements**

	2022	2023
Montant des amortissements	27 669,63 €	58.770,39€
Montant amortissements des subventions transférables	19 484,07 €	19.484,07€

**4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		

**4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2023 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU						
PRECONISATIONS SUITE AU SCHEMA DIRECTEUR						
OBJECTIF	NATURE	IB	COUT	2021	2022	2023
Phase conception	Maîtrise d'œuvre	2315	11000	11000		
	Relevés topographies	2315	3000	3000		
	Etudes géotechniques	2315	4000	4000		
	Géodetection	2315	3000	3000		
	Analyses amiante	2315	1000	1000		
	MOE travaux rue Saint Laurent	2 315	7 337		7 337	
	MOE travaux rue Pieu Redon	2 315	19 622		19 622	
Limitation des prélèvements sur la ressource en eau par le renforcement et l'amélioration de la distribution du réseau	Renforcement du maillage du réseau - Rue de Nîmes	2315	A chiffrer			
	Renforcement du réseau - Rue de Nîmes	2315	231 750			
	Renforcement du réseau - Rue de Pieu Redon	2315	284 372		284 372	
	Renforcement du réseau - Rue St Laurent	2315	106 320		106 320	
	Renforcement du réseau - Avenue de Beaucaire	2315	159 100			
Sécurisation approvisionnement	Renforcement du réseau - Rue de Bellegarde	2315	144 300			
	Communication sur les économies d'eau	2315	3 710			
	Interconnexion avec le réseau Nîmes - Comps	2315	350 000			
	Renouvellement de réseau : Rue des Carrières	2315	49 000			
Amélioration, renouvellement des réseaux	Renouvellement de réseau : Rue de l'Eglise	2315	94 400			
	Nouveau maillage des services secteur Peïre Fioc	2315	390 000			
	Renouvellement de réseau	2315	1 633 000			
Appareils de comptage	Renouvellement des systèmes de comptage	2315	8 000			
Télésurveillance	Mise en place de la télésurveillance sur des systèmes de comptage	2315	8 000			
Amélioration de l'exploitation du réseau	Renouvellement des compteurs abonnés	2315	36 000			
	Renouvellement des compteurs abonnés	2315	204 000			
Mise en conformité défense incendie	Déploiement de la radio-relève	2315	69 000			
	Mise au norme des DECI	2315	45 000			
	Pose de nouveaux hydrants	2315	36 000			
	<b>TOTAL</b>		<b>3 900 911</b>	<b>22 000</b>	<b>417 651</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL P.P.I.</b>		<b>3 900 911</b>	<b>22 000</b>	<b>417 651</b>	<b>0</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2022	2023
Montant d'abandon de créance part fermière	46	0
Versement à un fonds de solidarité		
Nombre de demandes reçues	2	0

**5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	



## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Exercice N -1	Exercice N
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 971	4 017
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,43 €	2,54 €
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	83	83
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,2 %	84,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	9,45 m3/Km/j	4,56 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	8,57 m3/Km/j	3,78 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61 %	0,32 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	46 €	0 €
P154.0	Taux d'impayés	2,33 %	2,30 %
P151.1	Interruptions non programmées du service pour 1000 abonnés	3,9	2.57